

## DÉCISION N°27-2025

### Objet : Signature devis Intramuros

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, de passer avec des tiers, publics et privés, toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **Vu** le besoin de reconduire l'adhésion à l'application Intramuros pour assurer une diffusion efficace de l'information des communes du territoire et de la CCPM aux administrés,

### DECIDE

De signer le devis avec SAS INTRAMUROS 16 rue de Ségur 33000 BORDEAUX pour un montant de 310 € HT /mois afin d'assurer une diffusion efficace de l'information de la CCPM et des communes du territoire aux administrés ayant téléchargé l'application.

Le contrat prendra effet à compter du 01/01/2025 pour une durée de 12 mois, renouvelable automatiquement pour des périodes successives de 36 mois. La maintenance et les accès sont assurés pendant toute la durée de l'abonnement.

Fait à Maïche, le 9 avril 2025

Franck VILLEMMAIN,  
Président



Transmise en Sous-Préfecture le : 15/04/25